

Conseil National des Universités : profession de foi section 27B

La 27ème section est la plus grosse section du CNU avec près de 3400 enseignants–chercheurs¹. Le CNU 27 est composé de 96 membres (48 titulaires et 48 suppléants) à parité rang A / rang B. 64 membres sont élus et 32 nommés par le ministère. Le CNU 27 se réunit en session 5 fois par an : qualifications et CRCT en janvier, promotions en mai, RIPEC3 en septembre, suivi de carrière en octobre (plus une session repyramidage depuis 2022). Seuls 48 membres (le titulaire ou le suppléant) siègent à chaque session.



Depuis le dépôt de sa première liste en 2015, la CGT FERC Sup a obtenu, grâce à vos votes, 4 élu·es (2 titulaires et 2 suppléants) pleinement investi·es à chaque mandature. Vos élu·es CGT ont participé au groupe de travail sur le recrutement des EC de la 27ème section, qui a proposé une commission d'accompagnement du recrutement, pour normaliser la procédure. Iels ont initié ou participé à la rédaction de la majorité des onze motions proposées et votées au sein de la section sur des sujets allant de la dénonciation de la chasse aux sorcières islamo-gauchistes, au droit au CRCT après les congés maternité ainsi que régulièrement dans la carrière, de

l'état psychologique de nos étudiants et de la dégradation des conditions de travail des collègues : destruction du statut (CPJ), primes, charges d'enseignement et administratives en hausse, évolution de carrières incertaine, inégalité entre établissements.

La CGT FERC Sup, consciente de ces problèmes œuvre pour garantir le statut national des EC, grâce à un CNU impartial et décisionnaire travaillant dans la transparence, l'égalité, l'équité et la collégialité. La CGT FERC Sup veut rester le garant de l'égalité de traitement pour toutes les collègues.

Bilan de la mandature 2019–2023 sur le suivi de carrière

À défaut d'obtenir la suppression du suivi de carrière, vos élu·es CGT ont veillé à maintenir au cours de cette mandature le choix qui avait été fait lors de la mandature 2015-2019 : minimiser les impacts négatifs liés à la mise en place du suivi de carrière. Iels ont demandé que le dossier transmis par les collègues concernés puisse rester vide, s'ils n'ont rien à signaler, et, surtout, que le format du dossier ne puisse en rien fournir des éléments d'évaluation de la carrière individuelle, comme par exemple une liste de publications.

A contrario, nous avons proposé que les dossiers permettent aux collègues qui le souhaitent d'exprimer des difficultés dans l'exercice de leurs missions. Enfin, nous avons demandé qu'une synthèse publique soit adressée

par le CNU 27 au ministère, aux établissements et aux collègues après chaque session de suivi de carrière afin de notifier les difficultés rencontrées par les collègues (pressions pour compenser le manque de postes par des heures complémentaires, trop de charges administratives, difficultés à faire jouer le rapprochement de conjoints, difficultés d'intégration en recherche, problèmes induits par les fusions,...). Nous participons activement aux compte-rendus publics des sessions.

Le suivi de carrière de la section 27 repose sur le volontariat et la confidentialité. Vos élu·es CGT FERC Sup continueront de veiller à ce que le suivi de carrière ne se fasse jamais au détriment des collègues.

Vos candidats pour la mandature à venir

1. Adrien Revault d'Allonnes (Uni. Paris 8, LIASD)
2. Micaela Mayero (Univ. Paris 13, LIPN)
3. Nicolas Magaud (Univ. Strasbourg, Icube)
4. Anna Pappa (Univ. Paris 8, LIASD)
5. Jean-Noël Vittaut (SU, LIP6)
6. Sylvia Chalencçon (URCA, CReSTIC)
7. Agnès Plateau-Alfandari (CNAM, CEDRIC)
8. Sophie Toulouse (Univ. Paris 13, LIPN)
9. Alice Millour (Univ. Paris 8, LIASD)
10. Aassif Benassarou (URCA, CReSTIC)
11. Fabien De Marchi (Univ. Lyon 1, LIRIS)
12. Humbert Fiorino (Univ. Grenoble Alpes, LIG)
13. Olivier Pons (CNAM, CEDRIC)
14. Olivier Mallet (Univ. Rouen, LITIS)
15. Adrien Poteaux (Univ. Lille, CRISAL)
16. Julien Bernard (UBFC, FEMTO-ST)
17. Gwenaël Delaval (Univ. Grenoble Alpes, LIG)
18. Franck Butelle (Univ. Paris 13, LIPN)
19. Olivier Glück (Univ. Lyon 1, LIP)
20. Nicolas Audebert (CNAM, CEDRIC)
21. Pablo Rauzy (Univ. Paris 8, LIASD)
22. Ludovic Mignot (Univ. Rouen, GR²IF)
23. Sylvain Boulmé (INP Grenoble, Verimag)
24. Alexandre Demeure (UGA, IMAG)
25. Alexandre Saidi-Glandus (Centrale Lyon, LIRIS)
26. Joris Falip (UTT, LIST3N)
27. Daniel Hirschhoff (ENS Lyon, LIP)
28. Farès Belhadj (Univ. Paris 8, LIASD)

1 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/section-27---informatique---2021-24833.pdf>

Profession de foi CNU CGT FERC Sup – élections CNU 2023

Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche national, laïque et émancipateur.



Vote par correspondance du 5 septembre au 13 octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi) : Ne tardez pas !

Le Conseil national des Universités (CNU) est chargé des questions individuelles relatives aux carrières des enseignant·es-chercheur·ses (EC). Il est consulté pour

- les qualifications aux fonctions de MCF et PU,
- certains congés pour recherche (CRCT),
- la moitié des promotions (passage à MCF hors classe par exemple), une phase du repyramidage (MCF → PU),
- les candidatures à la prime individuelle du RIPEC (part C3, ex PEDR),
- le suivi de carrière individuel (pour les sections qui n'ont pas refusé de le mettre en œuvre).

Le CNU reste l'une des dernières instances nationales comportant des élu·es (2/3 des membres) et contribuant à la gestion des carrières (alors que les instances équivalentes pour les autres fonctionnaires –CAP– ont été vidées de leur substance). Cette instance est essentielle pour protéger notre indépendance en matière de recherche et de pédagogie, nos libertés académiques, garanties constitutionnellement, et notre statut de fonctionnaire d'État. Elle limite les dérives possibles des pratiques locales et la concentration des pouvoirs des président·es d'université, accentuées par la LRU. Enfin, elle doit aussi permettre le développement et la pluralité interne de chacune des disciplines scientifiques, contre toute orthodoxie hégémonique. La CGT défend le CNU, avec toutes ses prérogatives, en dépit des attaques multiples qu'il a subies.

Pour la défense du statut de fonctionnaire d'État des EC, pour la défense du CNU.

Par ailleurs, après un risque de suppression de ses prérogatives, le CNU connaît à présent une surcharge de travail importante : RIPEC, repyramidage, etc. La CGT revendique des moyens *en décharges* pour fonctionner, ainsi que la suppression des dispositifs inutiles et délétères : RIPEC et « suivi/contrôle » de carrière. Simplifions !

Avec les chaires de professeur·e junior (CPJ), le RIPEC, les CDI de mission scientifiques, l'augmentation du financement sur projet ne permettant de recruter que des contractuel·les, etc., la LPR a remis en cause profondément le paysage de l'ESR. Aucun poste de titulaire n'a été créé, malgré les besoins énormes et croissants de l'ESR (+584.000 étudiant·es entre 2011 et 2021). La CGT, avec la majorité des collègues, a combattu cette régression, car c'est l'avenir de nos missions et de notre statut qui est en jeu.

Pour l'abrogation de la LPR, pour des postes de titulaires pour l'ESR public.

CRCT : asséchées par les universités, les attributions de CRCT baissent année après année. Le nombre de semestres disponibles par section devient indigent. La CGT revendique que l'année sabbatique soit un droit tous les 6 ans.

RIPEC : alors que le point d'indice a perdu 25 % de sa valeur depuis 2000, et 10 % par rapport au SMIC depuis décembre 2020, le gouvernement accroît encore l'individualisation des rémunérations. À l'opposé, la CGT demande l'augmentation du point d'indice et son indexation sur le coût de la vie, l'abrogation du RIPEC et la réaffectation des budgets à la prime statutaire versée à toutes et tous.

Promotions : le gouvernement a baissé le taux de promotions vers le grade MCF HC (15 % en 2023, 12,5 % en 2024, 10 % en 2025), ce qui va encore accentuer le blocage des carrières.

Repyramidage MCF → PU : mesure positive mais insuffisante (2000 postes maximum, pour environ 10.000 MCF concernés), qui génère des frustrations. La CGT revendique, notamment pour les sections à faible effectif, des contingents nationaux de promotions affectés par le CNU, en complément des contingents locaux.

Qualification : la CGT revendique que le CNU retrouve l'intégralité de ses prérogatives en matière de qualification.

Suivi / contrôle de carrière : depuis 2009, la CGT FERC Sup s'oppose à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du suivi de carrière, et à la modulation de service qu'elle justifiait. Dans de nombreuses sections, il n'est toujours pas mis en place. Dans d'autres, les collègues ont réussi à le détourner de son objectif managérial. La CGT, avec ses élu·es, continuera à le combattre résolument.

Égalité : la CGT revendique le rattrapage des carrières des femmes par rapport à leurs collègues hommes. En particulier : CRCT automatique après un congé maternité, objectif de parité dans l'attribution des promotions et primes...

La CGT revendique encore et toujours du temps pour toutes et tous, afin de permettre à chacun·e d'être pleinement enseignant·e ET chercheur·se.